



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des élections et de la réglementation

COMMISSIONS DE CONTRÔLE

Arrêté préfectoral

portant création d'une commission de contrôle dans chaque commune du département du Finistère

Le Préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

AP n°2019008-0004

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L19 et R7,
 - Vu** la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
 - Vu** le décret n°2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,
 - Vu** les résultats des dernières élections municipales intervenues dans chaque commune,
 - Vu** les propositions faites par les maires des communes du département,
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

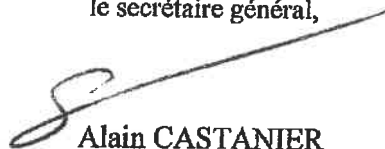
Article 1^{er} : une commission de contrôle est créée dans chaque commune du département du Finistère. Elle est chargée de statuer sur les recours administratifs et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Article 2 : la composition de la commission de contrôle instituée dans chaque commune figure dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Quimper, le 08 JAN. 2019

pour le préfet,
le secrétaire général,



Alain CASTANIER

COMMISSION DE CONTRÔLE

Communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement (Article L.19 nouveau du code électoral)

COMMUNE DE: TRENEVEN (29)

| LISTES | CIVILITE | NOM | PRENOM |
|--|----------|----------|-------------------|
| Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal | Monsieur | KERJEAN | Jean Claude |
| Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle) | Monsieur | CADIC | Jean Paul |
| Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle) | Monsieur | HERVET | Claude |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |
| Liste ayant obtenu les autres sièges au conseil municipal | MADAME | LONGJEAN | Mireille |
| Conseiller municipal* (membre titulaire de la commission de contrôle) | Monsieur | PRINAT | Duch Borasj Alain |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |
| Conseiller municipal* (membre suppléant de la commission de contrôle) | | | |

* Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission

A renvoyer dûment complété pour le **1 décembre 2018 au plus tard** à :

A TRENEVEN le, 1.12.18

Préfecture du Finistère
Bureau des élections et de la réglementation

LE MAIRE, Roger COLAS

42 boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cedex

OU
mél : pref-elections@finistere.gouv.fr

